

Aurillac, le 20 janvier 2023



Saint Géraud/Pavatou/Visitation/Nord

DIRECTION DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

Dossier suivi par :

Josselin Pinaud

josselin.pinaud@aurillac.fr

04 71 45 46 45

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 10 JANVIER 2023

Objet : Compte rendu de la réunion du Conseil de Quartier 3

Étaient présents : Paul ANTONY, Jessica BRUGIERES, Marie Hélène DAUDE, Claudine FORCE, Martine FRAYSSE, Lisette GIRAUD, Jacques LOUBARESSE, Rémi MAURY, Didier MINETTI, Sandra OLACIREGUI, Didier SAUTAREL, Josette VENDROT, Estelle LACOSTE, Frédérique MUSIEDLAK, Josselin PINAUD.

Étaient excusés : Joëlle BOURRAT, Marinette CHAZOULE, Marie-Cécile CORNAGO, Sara MONJUVENT, Dominique VAURS, Françoise CUSSAT.

Françoise CUSSAT, indisposée lors de la réunion, est excusée par Josselin PINAUD, qui accueille les membres et les habitants pour cette nouvelle réunion du conseil de quartier 3.

I – Présentation de la politique de gestion des déchets et des changements sur la gestion du tri en 2023

Lors des dernières réunions, les membres ont posé beaucoup de questions sur la gestion des déchets d'Aurillac : nombre de containers, encombrants, nombre de passages, etc. Deux intervenantes ont été invitées pour échanger avec eux sur le sujet : Frédérique MUSIEDLAK, responsable du service Environnement de la CABA (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac) et Estelle LACOSTE, directrice adjointe du Centre Technique Municipal de la Ville d'Aurillac.

En premier lieu, elles ont clarifié les rôles des deux structures. La CABA a la compétence de gestion des déchets, ce qui signifie qu'elle est pilote sur cette politique publique (collecte, tri, stockage, déplacement, sensibilisation, etc.). La Ville d'Aurillac travaille en lien avec la CABA et apporte une aide complémentaire (choix du lieu d'implantation des containers, ramassage des encombrants, etc.).

La CABA gère la réception et le pré-tri d'un grand nombre de déchets d'emballages et de papiers, avant de les envoyer au SYDED du Lot, qui à son tour procède à nouveau tri plus poussé. Si ce tri minutieux n'est pas réalisé à Aurillac, c'est parce que la CABA n'est pas équipée des équipements nécessaires : cela nécessiterait un centre de tri à part entière, hautement automatisé, et qui serait

très coûteux car le territoire ne produit pas assez de déchets pour qu'un centre de tri soit pertinent.

Le verre est lui emporté à Ussel près de Saint Flour, à la société Transplanèze qui assure ensuite son transport vers une usine de traitement à Lyon. Le verre est trié puis broyé pour obtenir ce que l'on appelle du calcin. C'est ce calcin qui est ensuite envoyé dans les verreries pour être refondu en de nouvelles bouteilles.

Estelle LACOSTE explique à son tour que si la CABA fournit les contenants (bacs, colonnes, etc), c'est la Ville qui choisit l'emplacement en fonction de nombreux critères comme la disposition sur le domaine public, l'accessibilité pour la collecte par les bennes de la CABA ou la place disponible hors sorties de garage. En outre, des palissades peuvent être installées autour des conteneurs sur certains points. L'objectif est dans ce cas de regrouper les conteneurs et réduire le nombre de points de collecte sur une rue.

Pour pouvoir mettre en place des cache conteneurs, l'étude préalable prend en compte les règles d'accessibilité (passage de 1,40m restant sur trottoir) pour les personnes à mobilité réduite. Il faut, également, tenir compte dans certains secteurs des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France. Pour les déchets, des colonnes enterrées sont aussi installées, comme en centre ville, lorsque cela est possible en fonction des réseaux souterrains existants.

Concernant les incivilités, pour les déchets non conformes, présentés en dehors des collectes ou encombrants déposés sur trottoir, il est à noter que la Ville a procédé à 103 verbalisations sur l'année 2022.

Ensuite, Frédérique MUSIEDLAK a exposé aux membres la principale évolution sur le geste de tri qui a commencé au 1^{er} janvier 2023 : désormais les emballages et papiers partent au tri (bac jaune), comme les petits cartons. L'objectif derrière cette idée est de réduire les déchets non-recyclables (sac noir) et de donner une seconde vie à davantage de déchets. Cette nouvelle méthode de tri est déployée à l'échelle nationale sur la base de directives européennes, ce qui signifie que les règles sont les mêmes sur son lieu d'habitation, de travail, et même de vacances.

Les nouveaux produits qui vont pouvoir être triés sont notamment les emballages plastiques, en particulier :

- toutes les barquettes en plastique et polystyrène, les blisters (beurre, œufs, charcuterie, viande, fromage...) ;
- tous les pots, tubes et boîtes (yaourts, crème, cacao, sauce, cosmétiques...) ;
- tous les sacs, sachets et films (sacs de caisse, produits frais ou congelés, bonbons, chips, packs de boisson...).

Pas besoin de les laver (pour éviter de gaspiller l'eau), il suffit de bien les vider. Ils sont déposés dans la colonne ou le bac de tri en vrac, sans sac, sans les emboîter. Bien entendu, cela ne concerne pas les emballages en verre que l'on continue à déposer dans la colonne à verre.

Vous trouverez ci-joint avec le compte-rendu numérique quelques documents pour vous familiariser avec les changements intervenus au 1^{er} janvier 2023.

Les membres ont pu ensuite échanger avec les techniciennes sur quelques sujets :

Q : A la période de Noël, les conteneurs sont pleins pendant 15 jours, est-il prévu de passer davantage ?

R : Bien souvent à cette période, ce sont les cartons qui prennent beaucoup de place, or il est déjà prévu que les grands cartons soient déposés en déchetterie et non en conteneurs. De même lorsque vous montez des meubles, les grands cartons et les plaques de polystyrènes doivent être emmenés en déchetterie. Ce sont des habitudes à prendre.

Q : Le point de collecte de la rue de Coffinhal est un vrai problème. Vous êtes vous déjà penchés sur ce point ?

R : Les services de la Ville et de la CABA ont travaillé sur cet espace de collecte, rencontré les habitants et même changé récemment les points de collecte afin qu'ils soient plus facile à utiliser. A voir dans les prochaines semaines si cette concertation aura fonctionné.

Q : Parfois des encombrants sont déposés dans la rue et il faut des jours pour qu'ils soient retirés...

R : Pour rappel, laisser ses encombrants dans la rue n'est pas un comportement normal. On le remarque malheureusement fréquemment lors de déménagements, mais les encombrants doivent être emmenés à la déchetterie. Le service de la Propreté Urbaine, qui n'a pas vocation à récupérer ces encombrants, sécurise les lieux (réfrigérateurs sur la route, matelas dans les arbres, etc) et les laisse quelques jours avant de les emmener à la déchetterie, pour rappeler que ce n'est pas aux services publics de gérer ce genre de déchets. Les contrevenants sont retrouvés et verbalisés. En 2022, 103 verbalisations ont ainsi été réalisées, dont certaines auprès de restaurateurs.

Là aussi pour rappel, si la collectivité ne propose pas de service de récupération des encombrants, d'autres acteurs le font : Emmaüs et Oxygène notamment. De même, lorsque l'on change de mobilier comme un réfrigérateur, le prestataire doit reprendre l'ancien si l'on en fait la demande.

Q : Combien de passages sont effectués chaque semaine pour la collecte des bacs de tri ?

R : Il n'y a des bacs de tri que sur les Commune d'Aurillac et d'Arpajon sur Cère. Il est prévu d'augmenter la fréquence de collecte en passant d'une collecte par semaine à deux fois par semaine. Sur les autres communes les habitants disposent de colonnes d'apport volontaire pour déposer leurs emballages et papiers.

II – Perspectives pour le conseil de quartier en 2023

Le projet de réhabilitation du square place Saint-Etienne, aussi appelée place de l'Ours (proche boulevard Pavatou) est une première piste de travail pour le conseil de quartier. Les services vont tout d'abord déterminer la faisabilité du projet avant que les membres s'emparent de la question et proposent un projet.

Suite aux échanges avec les techniciennes et au vu de ce qui s'est fait dans les

conseils de quartiers 5 et 6, les membres souhaiteraient durant l'année :

- des rencontres avec des personnels Mairie/CABA sur des thématiques actuelles.
- des visites de terrain sur les nouveaux équipements de la Ville.

Dès la prochaine réunion, il sera proposé aux membres de s'inscrire pour découvrir l'atelier numérique et la chaufferie du « réseau de chaleur bois » sur des créneaux déterminés avec les partenaires courant mai. Il est également noté que les membres souhaiteraient rencontrer un intervenant sur la question de la gestion des espaces verts : comment, pourquoi, de quelle façon ces espaces sont gérés et quelle est la politique municipale sur ces questions ?

III – Informations diverses

La séance est levée à 20h30. Les membres sont invités à un petit temps convivial, afin de partager une galette tous ensemble. C'est également l'occasion d'échanger avec les techniciennes et les animateurs de manière plus informelle.

Josselin PINAUD conclut cette soirée en invitant les personnes présentes à être les ambassadeurs de leur quartier, afin de relayer l'information et d'intégrer de nouveaux membres, notamment les plus jeunes.

La prochaine réunion aura lieu fin mars ou début avril. A la demande des membres, il leur sera proposé de découvrir l'atelier numérique et la chaufferie du « réseau de chaleur bois » sur des créneaux déterminés avec les partenaires courant mai.

Enfin n'hésitez pas à contacter le Numéro CADRE DE VIE : 04 71 45 46 47
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30)

Ou en remplissant le formulaire sur www.aurillac.fr